

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de COURGENAY

4.3.7 Document graphique

Carte de la commune au 1/2 000ème

Plan n°4.3.7

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules DIDER - 70000
VERDOL
Tél : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initia@ccvpo.fr
Agence de Besançon
Tél : 03 81 83 53 29 - initia@ad26@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

0 20 40 60 80 100 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

■ Limite de la commune concernée

--- Limite de zones et de secteur

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat

UA Zone urbaine à caractère patrimonial des centres anciens

UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Uoap Secteur de la zone U soumis à des OAP

Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

■ Emplacements réservés et numéro d'opération

● Liaisons douces à conserver ou à valoriser

■ Bâtiment agricole existant

★ Bâtiment pouvant changer de destination

■ Espaces boisés classés

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

★ Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

● Puits / Lavoir / Fontaine

● Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture

■ Cours d'eau, fossé, mare, étang

■ Vergers au sein du village (V2)

■ Vergers de production (V1)

■ Milieux humides (données DREAL)

■ Bois, haies, bosquets

■ Ripisylves

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

→ Axe de ruissellement

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Courgenay	7-1	Extension pour parking d'un camping	Commune de Courgenay	4645
Courgenay	7-2	Extension d'un camping	Commune de Courgenay	8086

2